


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 14 octobre 2024

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 36	Date convocation : 08/10/2024
Pouvoirs de vote : 4	Date d'affichage : 08/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Louis Jamet à Aiguillon, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°101-2024 – Administration générale / Gouvernance SMICTOM LGB – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2023 Annexe 2 : rapport prix et qualité	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 23 OCT. 2024 Publication : 23 OCT. 2024
---	---

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X				
	LARRIEU Catherine	X				
	LE MOINE Éric	X				
	ROSSET Lise	X				
	LAFON Alain	X				
	BIDET Valérie					X
	MELON Christophe		X	Pouvoir à GIRARDI Christian		
	BEUTON Michèle	X				
	JACOB Joël	X				
	LEVEUR Brigitte		X	Pouvoir à PEDURAND Michel		
	PEDURAND Michel	X				
AMBRUS	LAFOUGERE Christian				X	
BAZENS	CASTELL Francis	X				
BOURRAN	PILONI Béatrice	X				
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X				
	ORLIAC Dominique	X				
COURS	JANAILLAC Nicolas					X
DAMAZAN	MASSET Michel					X
	ROSSATO Stéphane	X				
	AGOSTI Christine					X
FREGIMONT	PALADIN Alain					X
GALAPIAN	LEBON Georges	X				
GRANGES/LOT	BOË J-Marie	X				
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie		X	Pouvoir à ARMAND José		
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X				
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X				
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X				

AR Prefecture

047-200068922-20241014-1012024-DE
Reçu le 23/10/2024

MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X				
MONHEURT	ARMAND José	X				
MONTPEZAT d'AGENAI	SEIGNOURET Jacqueline	X				
NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale		X		Pouvoir à LARROY Jacques	
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAI	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	CLUA Guy	X				
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick		X		Suppléé par THOUVILLE Josiane	
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X				
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
Soit, pour cette séance :			36	4		2 4

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie Buger

Délibération n°101-2024 – Administration générale / Gouvernance SMICTOM LGB – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2023 Annexe 2 : rapport prix et qualité	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 23 OCT. 2024 Publication : 23 OCT. 2024
---	---

Exposé des motifs :

Comme chaque année, le Président de la Communauté de Communes doit présenter au conseil communautaire le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers relatif à l'exercice précédent. Le rapport 2023 complet réalisé par le syndicat SMICTOM LGB est joint à la présente délibération.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Vu l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers,

Vu le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

Considérant le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2023 annexé à la présente,

Considérant qu'au-delà de l'obligation réglementaire qui prévoit la publication régulière d'un tel rapport cet exercice est l'occasion de porter un regard rétrospectif et prospectif sur l'évolution du service public de gestion de collecte et traitement des déchets,

AR Prefecture

047-200068922-20241014-1012024-DE
Reçu le 23/10/2024

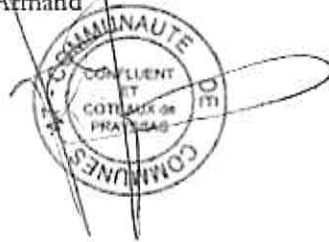
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

38 Voix pour – 1 Voix contre (François Collado) – 1 Abstention (Guy Clua)

Prend acte de la transmission aux conseillers communautaires du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2023 élaboré par le SMICTOM LGB.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
José Armand



La secrétaire de séance,
Nathalie Buger



AR Prefecture

047-200068922-20241014-1012024-DE
Reçu le 23/10/2024